

Dans l'optique de répondre aux besoins de ses citoyens, la Municipalité d'Ange-Gardien invite sa population à privilégier les communications avec les services municipaux en ligne, par téléphone ou par courriel.

Toutefois, pour les dossiers qui nécessiteraient un échange en personne, il sera possible d'obtenir un rendez-vous. Les prises de rendez-vous doivent être faites directement auprès de chaque service, préférablement par courriel. Vous trouverez toutes nos coordonnées dans la section *Contact*.

Bien entendu, les visiteurs devront respecter les mesures d'hygiène préventives mises en place, comme le lavage des mains et le respect de la distanciation physique.

En tout temps, vous pouvez communiquer avec nous par courriel ou par téléphone sur nos heures d'ouverture.